

**ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES
ET
NON RÉGLEMENTÉES**

1 INTRODUCTION

1 Dans la décision D-2004-47, page 42, la Régie démontre sa préoccupation face
2 à l'éventualité du financement des activités non réglementées par les activités
3 réglementées. Elle considère ainsi qu'un examen du processus budgétaire du
4 Distributeur par son personnel est utile et nécessaire pour parfaire ses
5 connaissances du fonctionnement du processus de budgétisation des activités
6 non réglementées. La Régie prévoit divulguer les conclusions de cet examen
7 dans un rapport public.

8 Aussi, dans le cadre du suivi administratif portant sur les activités non
9 réglementées, le Distributeur a fait des présentations à l'équipe de la Régie.

10 Le présent document reprend les grandes lignes des notions budgétaires
11 abordées lors de ces rencontres et répond aux demandes formulées dans la
12 section «Conclusion» du Rapport de suivi administratif de la Régie publié le 8
13 septembre dernier.

14 L'équipe de suivi administratif de la Régie est d'avis que le dépôt des
15 informations requises permettra de situer, à l'intérieur d'un cadre préétabli, la
16 nature et l'ampleur des activités purement non réglementées et de montrer
17 l'importance relative de la facturation associée à ces activités.

2 PROCESSUS DE PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

18 Le processus de budgétisation de l'ensemble des divisions d'Hydro-Québec est
19 soumis aux lignes directrices et aux encadrements corporatifs fournis
20 annuellement par la direction Planification financière et intégration des risques
21 d'affaires relevant de la Vice-présidence Finances d'Hydro-Québec. Assurant
22 l'uniformité des exercices budgétaires, ces directives et encadrements décrivent
23 la marche à suivre, les informations à inclure au niveau des plans d'affaires ainsi

1 que l'échéancier des étapes à respecter pour fin ultime d'approbation du plan
2 d'affaires consolidé d'Hydro-Québec par le Conseil d'administration vers la mi-
3 décembre de chaque année.

4 L'exercice de planification budgétaire du Distributeur intègre les prévisions des
5 gestionnaires de chacune de ses unités d'affaires (activités réglementées) ainsi
6 que celles reliées à ses filiales et participations (activités non réglementées), ces
7 dernières ayant préalablement été approuvées par leur Conseil d'administration
8 respectif. Le bureau du contrôleur d'Hydro-Québec Distribution, procède à la
9 consolidation de ces prévisions et à la préparation du plan d'affaires global du
10 Distributeur devant par la suite être soumis à son président avant d'être déposé
11 au PDG d'Hydro-Québec.

3 PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DU REVENU REQUIS

12 Le Distributeur tient à souligner que malgré que la préparation du dossier tarifaire
13 s'appuie sur le processus budgétaire pour déterminer les résultats projetés de
14 l'année témoin, les données servant à l'établissement du revenu requis ne
15 correspondent pas nécessairement aux données budgétaires finales du
16 Distributeur. En effet, compte tenu des délais associés au processus budgétaire
17 d'une part et des contraintes reliées à la date de dépôt d'une preuve assurant le
18 traitement approprié de l'ensemble du dossier tarifaire par la Régie, ce dernier
19 doit être déposé avant l'approbation finale du plan d'affaires du Distributeur.
20 Conséquemment, les données utilisées au dossier correspondent aux meilleures
21 données disponibles au moment de la préparation de la preuve.

22 La ségrégation des activités réglementées et non réglementées du Distributeur
23 est assurée par le système comptable en place qui permet de répertorier
24 distinctement les coûts réels et projetés des différentes activités par le biais de
25 centres de profit distincts. Les activités du Distributeur sont découpées selon les

1 cinq centres de profits suivants, chacun regroupant un ensemble d'activités liées
2 à un processus d'entreprise ou à un secteur d'activité:

3 **Activités réglementées**

- 4 • Centre de profit 5080: Vice-présidence Réseau

5 Ce centre de profit regroupe les activités de planification, de maintenance
6 et d'exploitation du réseau relié de distribution ainsi que celles de
7 production, de transport et de distribution des réseaux autonomes.

- 8 • Centre de profit 5090: Vice-présidence Ventes et Service à la clientèle

9 Ce centre de profit regroupe l'ensemble des activités liées à la
10 commercialisation et la facturation du service électrique.

- 11 • Centre de profit 5110: Autres directions principales du Distributeur

12 Ce centre de profit regroupe les activités de la direction principale Ventes
13 Grandes Entreprises, de la direction Approvisionnement en électricité et
14 celles des unités corporatives du Distributeur, telles le bureau du président
15 et contrôleur, la direction Affaires réglementaires et tarifaires, et la direction
16 ressources humaines.

17 **Activités non réglementées**

- 18 • Les centres de profits 5170 et 5180

19 Ces centres de profits regroupent les activités non réglementées au
20 Québec et à l'international, lesquelles sont essentiellement réalisées par
21 l'entremise de filiales et de participations (entités juridiques distinctes
22 d'Hydro-Québec), soit par Hydro-Québec ValTech inc. (qui détient entre
23 autres la filiale HydroSolution s.e.c.), CITEQ inc. et Hydro-Québec
24 International inc.. Aucun revenu ou charge afférent à ces activités non
25 réglementées n'est pris en compte dans les composantes du revenus
26 requis.

4 PARTAGE DE RESSOURCES RÉGLEMENTÉES

1 Lorsque des activités sont réalisées pour des tiers ou d'autres divisions d'Hydro-
 2 Québec et impliquent un partage des ressources réglementées les charges
 3 afférentes à ces activités sont incluses dans les différentes composantes de coût
 4 de distribution et services à la clientèle alors que les revenus générés par la
 5 facturation liée à ces activités, comptabilisés sous l'une des rubriques suivantes,
 6 Facturation interne émise, Facturation externe émise ou Récupération de coûts,
 7 sont portés en réduction du revenu requis.

8 Les services rendus à la filiale HydroSolution¹ et les revenus facturés dans la
 9 cadre de missions d'assistance et de dépannage entre distributeurs d'électricité
 10 sont des exemples de ce type de transactions commerciales offrant un partage
 11 de ressources réglementées.

12 Le tableau 1 détaille les travaux facturés à HydroSolution comptabilisés à titre de
 13 récupération de coûts pour les années 2003 à 2005.

TABLEAU 1
RÉCUPÉRATION DE COÛTS
SERVICES RENDUS À HYDROSOLUTION
 (en millions de dollars)

Description	Exercices terminés le 31 décembre		
	Année historique	Année de base	Année témoin
	2003	2004	2005
NATURE DES TRAVAUX			
Services téléphoniques	3,1	3,1	3,1
Envoi de factures	0,4	0,4	0,4
Encaissement	0,7	0,3	0,3
Gestion de la filiale	1,1	1,4	1,4
Interventions/réparations	0,3	0,2	0,2
Recouvrement	0,3	0,4	0,4
Plaintes & réclamations	0,4	0,5	0,5
Entretien système du parc de chauffe-eau	0,4	0,4	0,4
Total	6,7	6,7	6,7

¹ Voir R-3492-2002, pièce HQD-3, document 3 pages 7 et 8 pour plus de détail concernant la facturation des services rendus à HydroSolution.

5 INFORMATIONS FOURNIES EN VERTU DU RAPPORT DE SUIVI ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE

1 Dans son rapport de suivi administratif, la Régie demande au Distributeur de
2 fournir dans ses prochains dossiers tarifaires, les informations suivantes :

3 i) Pour l'année historique, en s'inspirant des pièces HQD-2, document 1, du
4 Rapport annuel 2003 et particulièrement des tableaux 1, 2 et 3 des pages
5 4 à 6, les éléments permettant de faire le lien entre les états financiers
6 d'Hydro-Québec, les informations sectorielles et les résultats
7 réglementaires du Distributeur, ainsi que les résultats de ses activités non
8 réglementées;

9 ii) Pour l'année de base et l'année témoin, les projections afférentes aux
10 résultats réglementaires selon le format utilisé en i);

11 iii) Pour les années historiques, de base et témoin, le détail des revenus
12 provenant de la facturation interne émise et de la facturation externe
13 émise , avec les explications et justifications appropriées.

5.1 Conciliation des résultats 2003 du Distributeur

14 Montrant les résultats du Distributeur pour l'année historique 2003, le tableau 2
15 permet:

- 16 • de concilier les résultats réglementaires du Distributeur avec les états
17 financiers sectoriels de distribution d'Hydro-Québec, tels que présentés au
18 rapport annuel 2003 du Distributeur aux pièces HQD-2, document 1, pages
19 4 à 6;
- 20 • d'apprécier l'importance relative des activités réglementés et des activités
21 non réglementées du Distributeur.

TABEAU 2
DÉTAIL DES RÉSULTATS SECTORIELS DE DISTRIBUTION
ET CONCILIATION DES RÉSULTATS RÉGLEMENTAIRES DU DISTRIBUTEUR
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003
(en millions de dollars)

Description	ANNÉE HISTORIQUE 2003						
	Résultats sectoriels (statutaires)				Résultats réglementaires		
	Activités réglementées	Activités non réglementées	Effets de la consolidation	Hydro-Québec Distribution	Activités réglementées (selon comptabilité statutaire)	Ajustements réglementaires	Activités réglementées (selon comptabilité réglementaire)
(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(5)	(6)	
PRODUITS	8 677,7	27,0	0,0	8 704,7	8 677,7	-7,0	8 670,7
Clients à l'externe	8 633,7	27,0	0,0	8 660,7	8 633,7	-7,0	8 626,7
Ventes électricité	8 578,0	0,0	0,0	8 578,0	8 578,0	-7,0 (b)	8 571,0
Facturation externe émise	55,7	27,0	0,0	82,7	55,7	0,0	55,7
Facturation interne émise	44,0	0,0	0,0	44,0	44,0	0,0	44,0
CHARGES	8 812,9	25,0	0,0	8 837,9	8 812,9	-48,6	8 764,3
Charges d'exploitation	930,5	18,0	0,0	948,5	930,5	5,5	936,0
Récupération de coûts	-49,9	0,0	0,0	-49,9	-49,9	0,0	-49,9
Autres charges d'exploitation	980,4	18,0	0,0	998,4	980,4	5,5 (c)	985,9
Achats d'électricité et combustible	6 856,0	0,0	0,0	6 856,0	6 856,0	-7,0 (b)	6 849,0
Charges en capital	980,1	7,0	0,0	987,1	980,1	-33,3	946,8
Amortissement et déclassement	432,4	5,0	0,0	437,4	432,4	0,0	432,4
Taxes	104,2	0,0	0,0	104,2	104,2	0,0	104,2
Frais financiers	443,5	2,0	0,0	445,5	443,5	-27,4 (d)	416,1
Crédit d'intérêts reliés au	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-5,9 (d)	-5,9
Frais corporatifs	46,3	0,0	0,0	46,3	46,3	-13,8 (e)	32,5
BÉNÉFICE (PERTE) NET(TE)	-135,2	2,0	0,0	-133,2	-135,2	41,6	-93,6

Notes :

- (a) Inclut les achats de services de transport.
- (b) Pour refléter l'effet de la gestion à court terme des risques financiers assumés par l'actionnaire.
- (c) Pour comptabiliser l'ajustement au titre de rendement des fournisseurs.
- (d) Pour refléter les différentes structures de capital utilisées dans la répartition des frais financiers
 → Structure présumée du Distributeur versus Structure intégrée d'Hydro-Québec
- (e) Pour refléter les différentes méthodes de répartition des frais corporatifs
 → Selon les charges totales excluant les achats aux fins statutaires versus Selon les charges primaires - Immobilisations nettes aux fins réglementaires

1

5.2 Projections afférentes aux résultats réglementaires selon le format utilisé en i)

- 2 Les tableaux 3 et 4 présentent les informations demandées à l'exception des
- 3 résultats projetés des activités réglementées selon la comptabilité statutaire, ces
- 4 résultats n'étant pas disponibles.

TABEAU 3
DÉTAIL DES RÉSULTATS SECTORIELS DE DISTRIBUTION
ET CONCILIATION DES RÉSULTATS RÉGLEMENTAIRES DU DISTRIBUTEUR
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004
(en millions de dollars)

Description	ANNÉE DE BASE 2004						
	Résultats sectoriels (statutaires)				Résultats réglementaires		
	Activités réglementées (1)	Activités non réglementées (2)	Effets de la consolidation (3)	Hydro-Québec Distribution (4)	Activités réglementées (selon comptabilité statutaire) (1)	Ajustements réglementaires (5)	Activités réglementées (selon comptabilité réglementaire) (6)
PRODUITS	n/d	29,1	0,0	n/d	n/d	n/d	9 044,6
Clients à l'externe		29,1	0,0				8 994,8
Ventes électricité		0,0	0,0				8 940,1
Facturation externe émise		29,1	0,0				54,7
Facturation interne émise	n/d	0,0	0,0	n/d	n/d	n/d	49,8
CHARGES	n/d	27,7	0,0	n/d	n/d	n/d	9 095,3
Charges d'exploitation	n/d	19,6	0,0	n/d	n/d	n/d	978,4
Récupération de coûts		0,0	0,0				44,2
Autres charges d'exploitation		19,6	0,0				934,2
Achats d'électricité et combustible	n/d	0,0	0,0	n/d	n/d	n/d	6 859,9
Charges en capital	n/d	8,1	0,0	n/d	n/d	n/d	1 221,6
Amortissement et déclassement		4,8	0,0				455,2
Taxes		0,0	0,0				106,3
Frais financiers		3,3	0,0				664,2
Crédit d'intérêts reliés au remboursement gouvernemental		0,0	0,0				-4,1
Frais corporatifs	n/d	0,0	0,0	n/d	n/d	n/d	35,4
BÉNÉFICE (PERTE) NET(TE)	n/d	1,4	0,0	n/d	n/d	n/d	-50,7

1

TABEAU 4
DÉTAIL DES RÉSULTATS SECTORIELS DE DISTRIBUTION
ET CONCILIATION DES RÉSULTATS RÉGLEMENTAIRES DU DISTRIBUTEUR
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(en millions de dollars)

Description	ANNÉE TÉMOIN 2005						
	Résultats sectoriels (statutaires)				Résultats réglementaires		
	Activités réglementées (1)	Activités non réglementées (2)	Effets de la consolidation (3)	Hydro-Québec Distribution (4)	Activités réglementées (selon comptabilité statutaire) (1)	Ajustements réglementaires (5)	Activités réglementées (selon comptabilité réglementaire) (6)
PRODUITS	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	9 227,8
Clients à l'externe							9 177,4
Ventes électricité (avant hausse tarifaire)							9 123,3
Facturation externe émise							54,1
Facturation interne émise	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	50,4
CHARGES	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	9 369,6
Charges d'exploitation	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	997,8
Récupération de coûts							45,7
Autres charges d'exploitation							952,1
Achats d'électricité et combustible	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	7 034,5
Charges en capital	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	1 301,3
Amortissement et déclassement							468,0
Taxes							102,4
Frais financiers							734,8
Crédit d'intérêts reliés au remboursement							-3,9
Frais corporatifs	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	36,0
PERTE NETTE (avant hausse tarifaire)	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	-141,8

2

5.3 Détail des revenus provenant de la facturation interne émise et de la facturation externe émise

- 1 Le détail des revenus provenant de la Facturation interne émise, de la
- 2 Facturation externe ainsi que de la récupération de coûts est présenté aux
- 3 pièces HQD-8, document 10, HQD-8, document 12 et HQD-8, document 6
- 4 respectivement.